

## **AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE COMMUNE de SANT'ANDREA-DI-BOZIO**

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, Notaire associé de la SCP PROVENT VILLANOVA, à CORTE (20250), les 19 et 27 avril 2018 il a été constaté, par la prescription trentenaire, la propriété de Mr Frédéric Antoine Rémy ORSINI, demeurant à Sant'Andréa-di-Bozio Le Bourg, né à Ajaccio le 16 juin 1935.

D'un ensemble de parcelles de terre sise commune Sant' Andréa di Bozio cadastrées:

Section A numéro 417 pour 74 ca sur laquelle est édiflée une construction

Section B lieudit Brancuccia n° 84 pour 21 a 80 ca, lieudit San Servanda n°97 pour 1 ha 04 a 62ca , lieudit Valle Al Pero n°195 pour 65 a 70 ca n° 204 pour 92 a 35 ca, lieudit Cabannole n° 450 pour 31 a à prendre dans 62 a. Section C lieudit San cervone n° 251 pour 07 a 21 ca, lieudit Ferrando pour 17 a 70 ca; Section D lieudit Debbiacce n°211 pour 18 a 08 ca n°214 pour 07 a 20 ca. Section E lieudit Guarinola n°259 pour 15 a 65 ca à prendre dans 21940 m². Section F lieudit Pietrelle n°146 pour 61 a 14 ca n°150 pour 55 a 38 ca, lieudit Acqua Fredula n° 184 pour 23 a 70 ca, lieudit Arzale n° 324 pour 07 a 58 ca, à prendre dans 1274 m², lieudit San Salvatore n°389 pour 50 a à prendre dans 10000 m², lieudit Suarella n°514 pour 19 a 34 ca, Section A lieudit Caselli n°786 pour 57 a 50 ca.

La possession de ces biens a eu lieu à titre de propriétaire, de façon paisible, publique, continue et non équivoque, depuis plus de trente ans, et réunissant ainsi les conditions prévues par les articles 2261 et 2272 du Code civil, pour acquérir la propriété par la prescription trentenaire au profit de Mr Frédéric Antoine Rémy ORSINI susnommé.

Les oppositions, dûment justifiées, seront reçues, en l'Etude du Notaire soussigné, par tous moyens autres que verbaux (lettre R/AR ou exploit d'huissier) dans le mois de l'apposition du présent avis en Mairie.

POUR AVIS.  
Me Paule VILLANOVA